



CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Affichage : 15/05/2024

Conseil Syndical

Session du 15 mai 2024

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVEISE – Luc BERTHOUD – Lionel DARBON – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Martine BERNON (mandatée par Yves MERCIER) – Vincent MIGUET – Pascal MIGUET – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTON – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – André VERDU -

Excusés : Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – François FOURCHES – Florian MAITRE – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO -

Pouvoirs : Florence BOURGEOIS à Marie BENEVEISE – Josette REMY à Grégory BASIN -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Marie BENEVEISE

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 7 mai 2024

Délibération N° C24-29

PAE CASSINE

AVENANT CONVENTION PORTAGE EPFL – LIAISON CENTRE-VILLE

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de La Cassine sur la commune de Chambéry.

La maîtrise foncière du bâtiment situé à l'angle du faubourg Reclus et du chemin de La Cassine est indispensable pour gérer la liaison avec le centre-ville.

En effet, l'immeuble est situé au cœur de la liaison centre-ville, dans le périmètre de la DUP approuvée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020.

L'objectif étant à terme la maîtrise complète de l'immeuble, Chambéry-Grand Lac économie a sollicité l'EPFL aux fins que soient engagées des négociations avec les propriétaires afin d'aboutir à des acquisitions amiables pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie.

Deux nouveaux accords ont été trouvés portant respectivement sur les lots 25, 26 et 27 au prix de 110 000 €, et 37, 38, 39, 40 et 42 au prix de 170 000 €.

L'EPFL maîtrise d'ores et déjà les lots 10, 11, 12, 50, 52, 19, 20, 21, 31, 33, 49, 22, 23, 48, 9, 51, 16, 17, 18, 34, 35, 36, 24, 45, 46, 47, 4, 6, 32, 28, 29 et 30, pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie, dont le portage, acté par délibération n°21-97 en date du 21 décembre 2021, fait l'objet d'une convention de portage avec l'EPFL, portant les références n°21-536 : Liaison centre-ville Cassine (fusion des conventions n°17-358 et 21-511).

Par courrier du 8 avril 2024, l'EPFL de la Savoie a informé Chambéry-Grand Lac économie de la suite favorable donnée par le Conseil d'administration du 26 mars 2024 à cette demande de portage complémentaire, et a joint l'avenant parcellaire à la convention de portage n° 21-536 : Liaison centre-ville Cassine (fusion 17 358 et 21 511), rédigé aux conditions financières suivantes :

Date de début du portage : 30/10/2017 – Date de fin de portage : 30/10/2029

Durée : 12 ans

Remboursement du capital stocké : Annuités constantes.

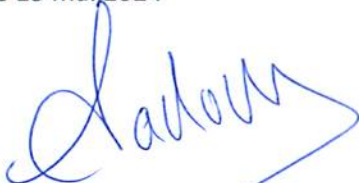
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Considérant la localisation du bâtiment et l'intérêt pour Chambéry-Grand Lac économie de maîtriser à terme l'intégralité de l'immeuble,
- ✓

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant n° 6 - parcellaire à la convention de portage n°21-536 avec l'EPFL, venant ajouter à la convention initiale les lots n°25, 26 et 27 d'une part, et 37, 38, 39, 40 et 42 d'autre part, de la copropriété sise 183 faubourg Reclus à Chambéry et cadastrée section BS n°66.

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 15 mai 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID : 073-200075810-20240515-C2429-DE



AVENANT N° 6 - PARCELLAIRE A LA CONVENTION DE PORTAGE N° 21-536- Liaison centre-ville Cassine

Localisation : Chambéry

Opération n° 21-536 – Liaison centre-ville Cassine

Demandeur : CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

PPI de référence : PPI 2020-2024

Axe d'intervention : Equipements publics

Date de début de portage : 30/10/2017

Durée : 8+4 = 12 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Date de fin de portage : 30/10/2029

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL de la Savoie) dont le siège social est à Chambéry 25 Rue Jean Pellerin, immatriculé au RCS de Chambéry sous le n° 487 899 056, Siret 487 899 056 00047, APE 8413Z représenté par son Directeur, Monsieur Philippe POURCHET, fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 30 mai 2006, reconduit dans ses fonctions par délibération du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2009 et du 15 juin 2012 pour une durée indéterminée ;

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sadite qualité de Directeur en vertu des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme ;

Désigné ci-après par "L'EPFL de la Savoie" ;

ET :

Le Syndicat CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE - Savoie Technolac - 16 Avenue du Lac du Bourget BP 234 - 73374 LE BOURGET DU LAC CEDEX représenté par **Madame MONTORO-SADOUX Marie-Pierre**, Présidente, dûment habilitée à signer le présent avenant.

Désigné ci-après par "La Collectivité" ;

Il est rappelé qu'en date du 06/01/2022 une convention d'intervention et de portage foncier a été régularisée. L'article 2.1 de la convention précitée prévoit que : « *En cas d'extension du périmètre d'intervention, un avenant sera réalisé* ».

Il convient d'apporter les modifications suivantes à l'article 2 « Périmètre d'intervention et missions de l'EPFL de la Savoie ».

2.1 Mission de maîtrise foncière

Lots après avenant 6 – parcelle BS66 – 183 Faubourg Reclus – CHAMBERY – zone UAa :

Propriétaire	Lots	Surface loi Carrez	Tantièmes	Prix	Date acquisition
NIEL	10-11-12-50-52	61.33 m ²	95/1000 ^e	60 000 €	30/10/2017
JACQUIN	19-20-21	59.00 m ²	97/1000 ^e	138 000 €	07/02/2018
SERAIN	31-33-49	48.01 m ²	67/1000 ^e	99 000 €	14/06/2018
GUIDETTY	22-23-48	38.28 m ²	61/1000 ^e	55 000 €	30/04/2021
RUFFET	9-51	28.17 m ²	48/1000 ^e	66 000 €	15/04/2021
SOMM	16-17-18	43.05 m ²	59/1000 ^e	64 000 €	16/11/2021
MARIANI	34-35-36	31.50 m ²	64/1000 ^e	79 000 €	18/10/2022
SCI LE RECLUS	24-45-46-47	44.35 m ²	50/1000 ^e	85 000 €	20/04/2023

Propriétaire	Lots	Surface loi Carrez	Tantièmes	Prix	Date acquisition
STUMMER	4-6-32	73.11 m ²	93/1000 ^e	115 000 €	18/07/2023
BIRECHE/GAIGA	28-29-30	64.40 m ²	90/1000 ^e	179 999 €	26/03/2024
GRILLET	37-38-39-40-42	A VENIR	71/1000 ^e	170 000 €	<i>Acte à venir</i>
FEAZ	25-26-27	37.72 m ²	44/1000 ^e	110 000 €	<i>Acte à venir</i>
		TOTAL	839/1000 ^e	1 220 999 €	

Les autres conditions de la convention d'intervention et de portage foncier restent inchangées.

Fait à LE BOURGET DU LAC, le / / en 2 exemplaires originaux.

Pour la Collectivité

Fonction :

Nom prénom du signataire :

Pour l'EPFL de la Savoie

Philippe POURCHET

Directeur Général